

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE

**COMPOSITION SUR UN THÈME D'ACTUALITÉ
À PARTIR D'UN DOSSIER**

3 Heures

Sujet : Au vu des documents constituant ce dossier et à partir de vos connaissances, vous présenterez et analyserez, sous forme d'un devoir organisé et rédigé, une réflexion sur les élections municipales, la fonction de maire et les dernières évolutions survenues les 23 et 30 mars 2014.

Le dossier comporte 5 documents.

Document n°1 :

L'élection des conseillers municipaux au suffrage universel est acquise depuis la loi du 5 avril 1884. La pratique des élections au niveau communal tire ses origines d'une histoire beaucoup plus ancienne, les communes jurées du Moyen-Âge par exemple. De là, sans doute, le souci de Tocqueville de construire la démocratie à partir du territoire le plus restreint et le plus familier des citoyens.

(...) Ces évolutions ne doivent pas cependant masquer la symbolique identitaire manifestée à l'occasion des élections municipales. Même si celles-ci s'apparentent de plus en plus à des confrontations droite-gauche qui reproduisent à petite échelle les clivages nationaux, le déploiement d'une symbolique territoriale à forte résonance identitaire fait figure d'invariant au fil de l'histoire des élections municipales. On en trouvera un premier indice dans les rhétoriques de campagnes mobilisées par les candidats. Dans tous les cas s'impose à eux l'obligation de célébrer l'identité locale, l'élection municipale pouvant, à bien des égards, s'analyser comme un rituel collectif. Tous [les candidats maires] se doivent d'affirmer leur attachement à la commune, quitte à puiser dans leur biographie pour produire une présentation de soi avantageuse : lieu de naissance, de vacances, de travail, terre d'élection ou lieu de vie, la commune doit pouvoir se reconnaître en celui qui prétend la représenter, en être le symbole et le porte-parole.

Christian LE BART, « *Élections municipales* »,

in PERRINEAU (Pascal), REYNIÉ (Dominique)
« *Dictionnaire du vote* », PUF, Paris, 2001, pp.376-377.



Document n°2 :

"Je crois aux petites actions, aux petites révolutions"

Clotilde Grolleau, maire depuis 2008, candidate pour un deuxième mandat sur une liste a-politique à Lorigné commune rurale de 300 habitants (Deux-Sèvres).

Ma motivation était de passer "de l'autre côté de la barrière". J'avais des idées, des convictions. Mon pari a été de confronter mes discours à la pratique, d'utiliser mon énergie non pas pour critiquer mais pour agir. Cette fonction d'élue est un engagement politique supplémentaire.

Il y a un fort taux de participation aux élections municipales sur nos territoires ruraux. Les élus communaux et intercommunaux ont une représentativité de proximité. Ce sont des gens que l'on connaît, que l'on peut rencontrer. Ils ont donc une "réalité", les gens se sentent plus concernés que lorsqu'il s'agit des européennes ou même des élections présidentielles. Intuitivement, ils savent que leur avis sera pris en compte et que si ce n'est pas le cas ils pourront le faire savoir et seront entendus directement par les gens concernés.

"Entrée en politique par hasard"

Nadine Kerdaudy candidate à Cléden-Cap-Sizun, 1018 habitants (Finistère) sur une liste a-politique, maire depuis 1995.

Je suis entrée en politique par hasard en 1995 sur une liste ouverte qui a remporté les élections. On m'a alors demandé d'endosser le rôle de maire une fois l'élection gagnée. J'ai dit oui. Depuis je me suis prise au jeu. C'est une fonction passionnante de par sa proximité avec les gens. Ils osent pousser la porte de la mairie, vous poser des questions directement. Certains disent que c'est le plus beau métier du monde. C'est en tous cas la fonction la plus importante vis-à-vis de la population. Il y a un attachement à son maire, à sa commune, car c'est la base de la démocratie.

« La Vie », site internet :

Candidats aux Municipales : pourquoi ils s'engagent ?

CRÉÉ 21/01/2014 / MODIFIÉ LE 12/02/2014 À 12H08

NOTE 1 : Madame Grolleau n'a pas été réélue ; Madame Kerdaudy a été réélue dès le premier tour (Source : site Ministère de l'Intérieur, 30 mars 2014).

NOTE 2 : En France, en 2008 les femmes représentaient 13,9% du total des 36.552 maires français. Ce ratio était de 10,9 % en 2001. (Source « Le Monde », 25.11.2008).

Document n°3

Schéma des différents types de scrutin pour les élections municipales de 2014.

Le scrutin proportionnel à prime majoritaire

Le mode de scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus

MUNICIPALES 2014

L'ÉLECTION

Il y a plusieurs listes paritaires alternées, c'est à dire qu'il doit y avoir autant d'hommes que de femmes.

NOUVEAU
Il faut présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

NOUVEAU
Ce système s'applique désormais aux communes de 1 000 à 3 500 habitants (fin du panachage).

1^{er} tour

Les listes qui ont recueilli plus de 10% des voix participent au 2nd tour.
Celles qui ont obtenu entre 5 et 10% des voix peuvent fusionner avec ces dernières.

2nd tour

MAJORITÉ ABSOLUE

La liste qui arrive en tête gagne la moitié des sièges.
Le reste est réparti proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des voix (y compris la liste arrivée en tête).

Comment voter : ce qui change cette année

MUNICIPALES 2014

Communes de...	Élections municipales	Élections communautaires
... moins de 1 000 habitants	Panachage possible mais l'ajout de nom n'est possible que si la personne s'est déclarée candidate	Les candidats qui seront élus au conseil municipal avec le plus de voix siègeront aussi au conseil communautaire.
... 1 000 à 3 500 habitants	Fin du scrutin plurinominal : les électeurs voteront uniquement pour des listes Panachage interdit	Première élection des élus communautaires au suffrage universel direct : les listes comportent aussi des candidats à l'élection communautaire.
... 3 500 habitants et plus	Pas de changement	

Source : site internet de France Bleu : www.francebleu.fr

Document n°4

Municipales 2014 : la droite désormais majoritaire dans les villes. ☑

Après le second tour des élections municipales, le 30 mars 2014, la majorité des villes, y compris les grandes, est désormais détenue par la droite, que le maintien du FN au 2e tour n'a finalement guère handicapée, selon les analystes.

(...) la droite se trouve aujourd'hui à la tête de 645 communes de plus de 9.000 habitants et la gauche de 395, selon OpinionWay. Le rapport s'est brutalement inversé (577 à gauche et 502 à droite avant le vote de dimanche).

La droite détient désormais aussi la majorité des villes de 100.000 habitants et plus: 22 contre 19 à la gauche, qui en perd dix et n'en gagne aucune. Seule consolation pour la gauche, elle reste majoritaire dans les dix plus grandes villes (6 contre 4 à la droite).

Pour la gauche, l'hémorragie touche d'abord la façade ouest du pays (Angers, Anglet, Périgueux, Pessac, Quimper etc) le Nord (Roubaix et Tourcoing au premier rang) et l'Ile-de-France (Aulnay-sous-bois, Bobigny, Colombes, Saint-Ouen).

« La Gazette des Communes »

Site internet : www.lagazettedescommunes.com

31 mars 2014

Document n°5 :

Quelle que soit l'étendue précise de sa défaite sur l'échelle de Richter des scrutins municipaux, une page de l'histoire politique du Parti Socialiste s'est tournée hier. On peut même parler de fin d'un monde. Car la déroute électorale du 30 mars 2014 n'est pas seulement celle d'un président impopulaire, d'un gouvernement maladroit ou d'une période de crise et de son lot de mécontentements. Elle procède aussi de l'addition de sanctions locales envers ce parti d'élus qui n'a pas vu la société changer et oublié depuis trop longtemps qu'en démocratie ce sont les électeurs qui font les rois.

Il était frappant d'entendre tout au long de l'entre-deux-tours des élus battus ou en difficulté se réfugier dans le déni de la réalité du vote. Ce matin, le réveil est très douloureux pour un PS qui devra se remettre très profondément en question s'il veut éviter de nouvelles déconvenues lors des prochaines cantonales et régionales.

Patrick VENRIES
Éditorial du journal « *Sud Ouest* »
Lundi 31 mars 2014